



Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Echéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

D 2

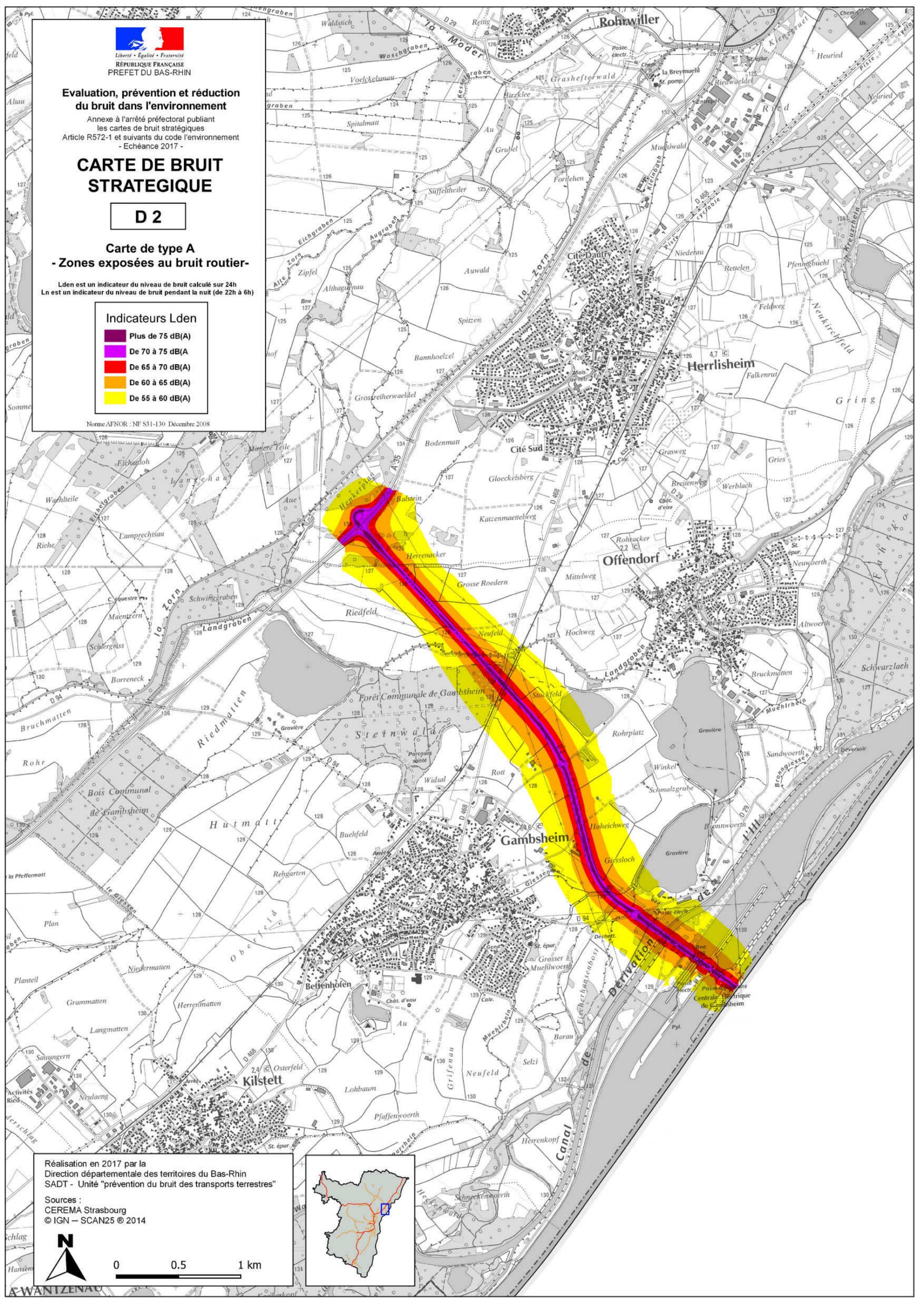
Carte de type A - Zones exposées au bruit routier -

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden

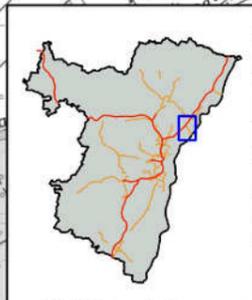


Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU BAS-RHIN

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Echéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

D 2

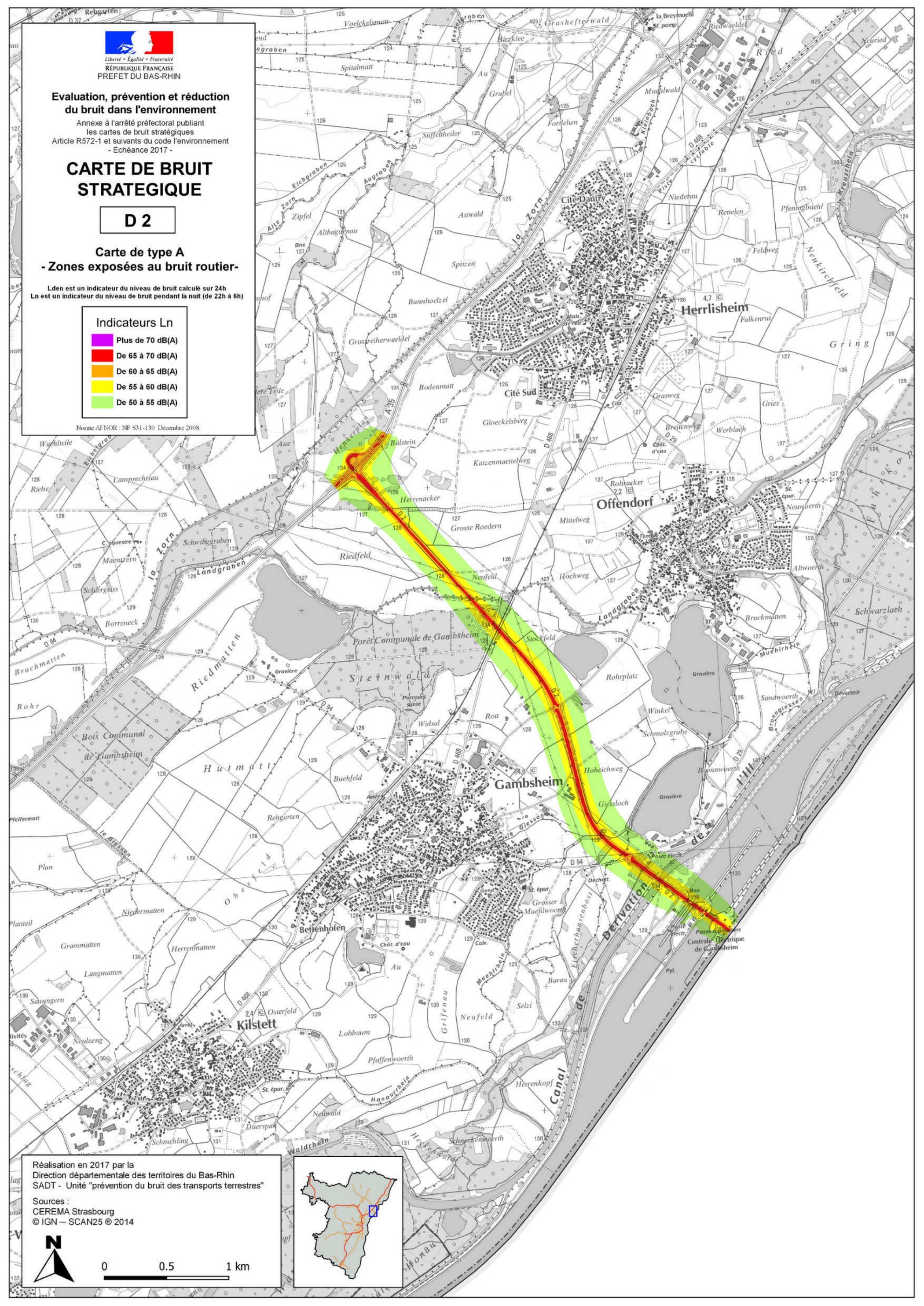
**Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier -**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln

- Plus de 70 dB(A)
- De 65 à 70 dB(A)
- De 60 à 65 dB(A)
- De 55 à 60 dB(A)
- De 50 à 55 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008

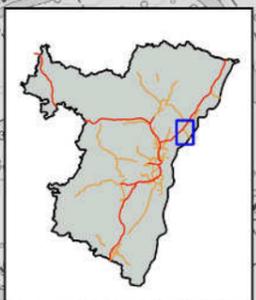


Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU BAS-RHIN

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
- Echéance 2017 -
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

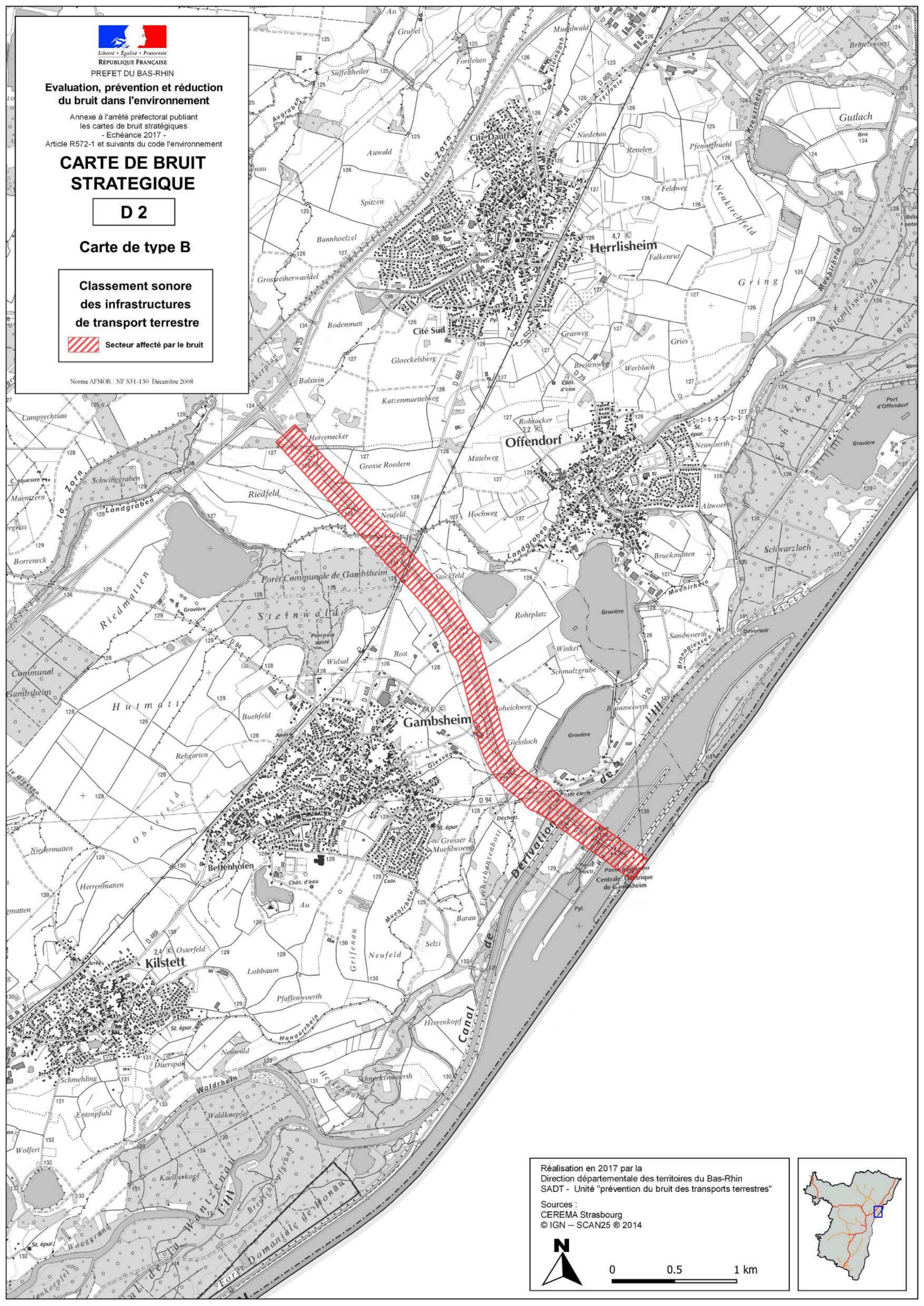
D 2

Carte de type B

Classement sonore
des infrastructures
de transport terrestre

Secteur affecté par le bruit

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
- Echéance 2017 -
Article R572-1 et suivants du code l'environnement

**CARTE DE BRUIT
STRATEGIQUE**

D 2

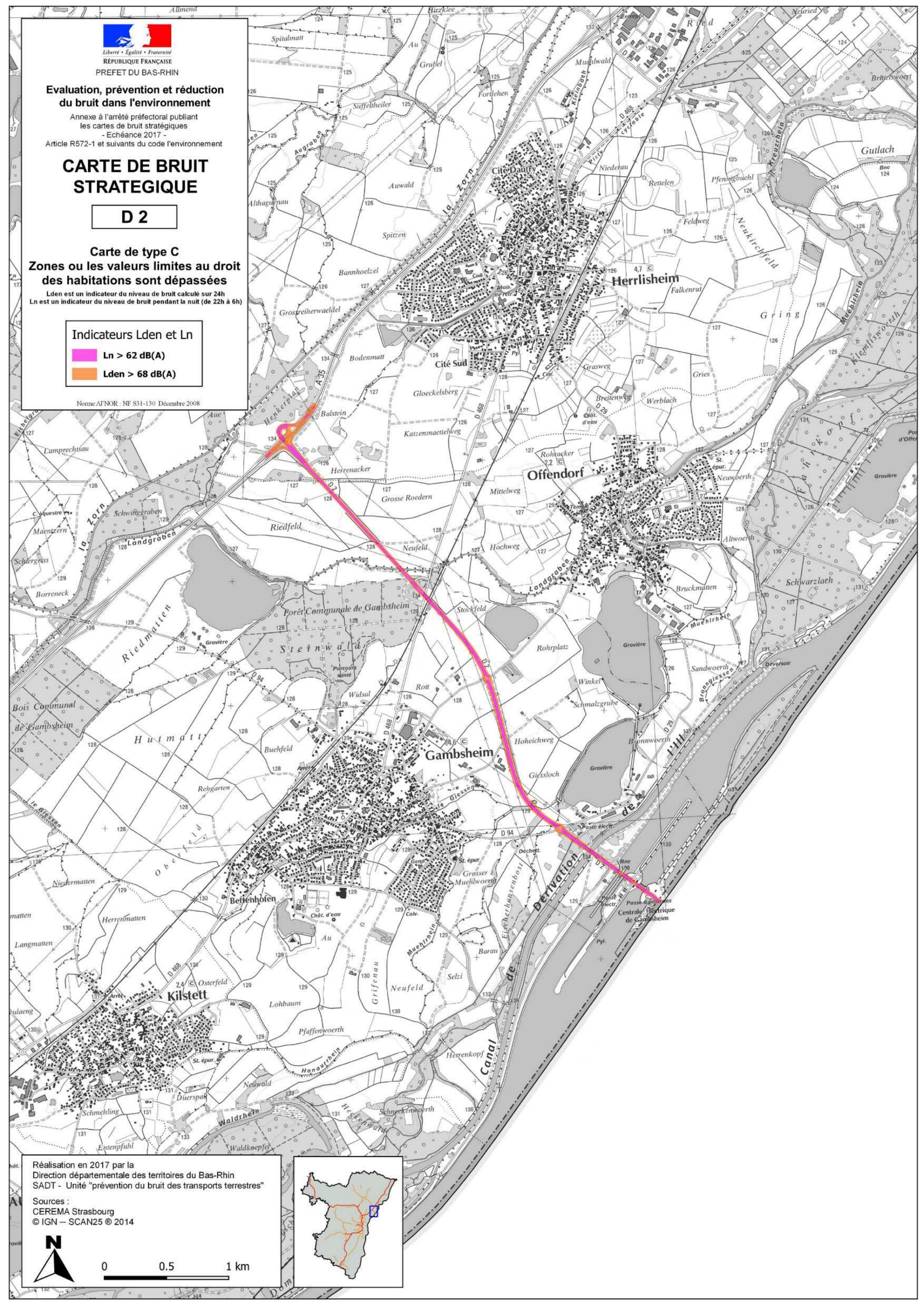
**Carte de type C
Zones où les valeurs limites au droit
des habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden et Ln

- Ln > 62 dB(A)
- Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km

